RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Chefferie Coutumière

Commune Golfe7

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUES

PPC Elaboré en	Novembre 2024
Contingences couvertes	Inondations, Epidémies/Epizooties/Epiphyties, Tempêtes/Vents violents
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Octobre 2026

Sommaire

Liste des acronymes iii
Liste des tableaux iv
Liste des figures iv
Introduction 1
1 PROFIL DE LA COMMUNE 2
1.1 Cadre biophysique et administratif 2
1.1.1 Localisation et relief de la commune 2
1.1.2 Hydrographie 3
1.1.3 Climat 3
1.1.4 Végétation et faune 3
1.1.5 Sols 3
1.1.6 Organisation administrative 3
1.2 Cadre socio-économique 4
1.2.1 Évolution de la population 4
1.2.2 Activités socio-économiques 5
1.3 Cartographie des aléas 5
Alea 1 : inondations 5
Alea 2 : vents violents 6
Alea 3 : incendies 6
Alea 4 : conflits intercommunautaires 6
Alea 5 : épidémies/ épizooties 7
Alea 6 : sécheresse 7
2 HIÉRACHISATION DES RISQUES 8
2.1 Grille de hiérarchisation des aléas 8
2.2 Résultats de la hiérarchisation des aléas 8
3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS 9
3.1 Définition des scénarii 9
3.1.1 Contingence 1 : inondations 9
3.1.2 Contingence 2 : épidémies 9
3.1.3 Contingence 3 : tempêtes/vents violents 10
3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles 10

3.2.1 Cas de la contingence 1 : inondations 10
3.2.2 Cas de la contingence 2: épidémies 11
3.2.3 Cas de la contingence 3 : tempêtes/vents violents 11
4 CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE 11
4.1 Capacités des acteurs d'intervention 11
4.2 Hypothèses de planification 14
4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : inondations 14
4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : épidémies 15
4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : tempêtes/vents violents ... 16
5 PLAN DE REPONSE 17
5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : inondations 17
5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : épidémies 18
5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : Tempêtes/Vents violents 19
6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE 21
7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES 21
Conclusion 22
Annexes 23
Annexe 1 : Glossaire 23
Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux inondations 24
Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux épidémies 29
Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse tempêtes/vents violents 31
Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires 35

Liste des acronymes

ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ANADEB	: Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
CIPLEV	: Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
COSO	: Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
DHAB	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPS	Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	: Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
HI	: Humanité Inclusienne
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MASPFA	: Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la Femme
MATDDT	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Chefferie Coutumière
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEHV	: Ministère de l'Eau et de l'Assainisssement
MEPSA	: Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat
MERF	: Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MSHPAUS	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins
MSPC	: Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MUHRF	: Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	: Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCC	: Plan Communal de Contingence
PCIA	: Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PDC	: Plan Communal de Développement
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEM	: Prise en Charge Médicale
PEP	: Poste d'Eau Potable
PIT	: Plan International Togo
PNC	: Plan National de Contingence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	: Plan Régional de Contingence
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNU	: Système des Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WANEP	: Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités 8
Tableau 2 : Aléas retenus 8
Tableau 3 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune Golfe7 12

Liste des figures

Figure 1 : Carte de localisation et relief de la commune 2
Figure 2 : Carte administrative de la commune 4
Figure 3 : Carte des aléas de la commune 7
Figure 4 : Schéma de la coordination 21

Introduction

La région Maritime fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origines naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts sont accrus depuis quelques années du fait des changements climatiques qui entrainent de plus en plus d'évènements hydrométéorologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents, les tempêtes, etc. A cela s'ajoute les conflits intercommunautaires, les incendies, les feux de végétation, épidémies/épizooties, accidents de la circulation, risques liés au transport de matières dangereuses, érosions du sol, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région, notamment celle du Golfe 7.

On assiste ainsi, à des situations d'urgences occasionnant d'importants dégâts matériels et des pertes. Par exemple la commune a enregistré respectivement 280, 539 sinistrés d'inondations en 2023 et 2024. L'impact croissant de ces situations auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représentent une menace constante sur la vie et les moyens de subsistances des populations sapant ainsi les efforts de développement de la commune.

Face à cette situation, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation d'une éventuelle situation d'urgence et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification d'une préparation et réponse coordonnée, le PCC met les acteurs d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une meilleure gestion des situations d'urgence et de catastrophes en vue d'éviter ou réduire les retards, les duplications, voire les omissions.

Le présent PCC est celui de la commune du Golfe7 élaboré et validé par les acteurs clés de Réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scenarii et cas de contingence des aléas retenus, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Localisation : La commune Golfe 7 dont le chef-lieu est Aflao-Sagbado est l'une des 13 communes du District Autonome du Grand Lomé (DAGL). Située au nord-ouest de la ville de Lomé avec une superficie de 4 314,57 ha. Elle est limitée à l'Ouest par le Ghana, à l'Est par la commune Golfe 5 (Aflao-Gakli), au Nord par la commune Agoè-Nyivé 5 et la commune Avé 2 et au Sud par Akossombo. Composée du seul canton d'Aflao-Sagbado et de vingt-huit (28) villages.

Relief : Sur le plan géographique, trois ensembles de relief caractérisent la Région Maritime : le littoral, le plateau continental et la pénéplaine précambrienne. En effet, la commune Golfe 7 repose sur le plateau continental constitué par les « Terres de Barre ». Du point de vue géologique, deux grandes unités de formation couvrent la région maritime : le socle cristallin et le bassin sédimentaire. La commune Golfe 7 repose totalement sur le bassin sédimentaire d'âge tertiaire.

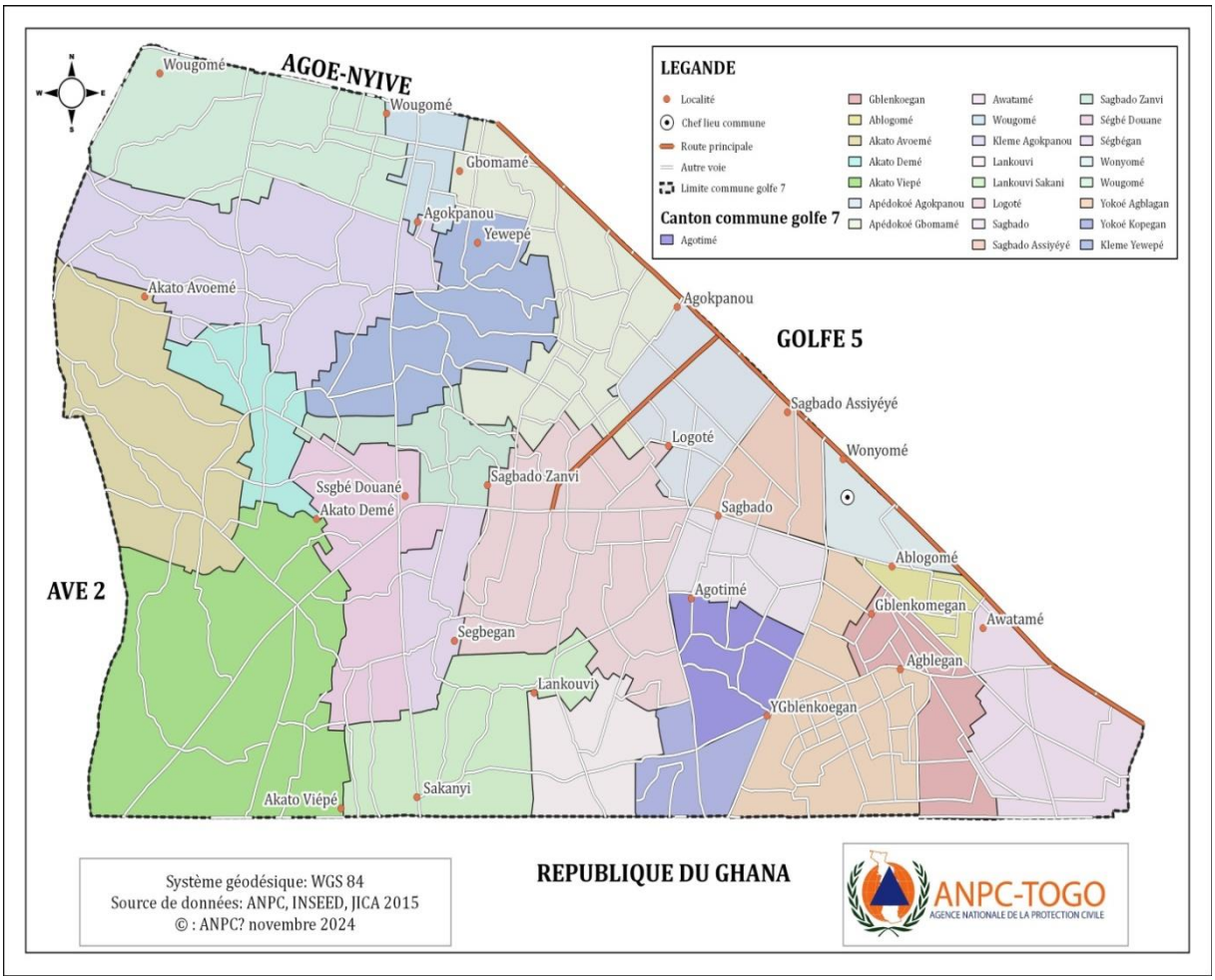

Figure 1 : Carte de localisation et relief de la commune

1.1.2 Hydrographie

La commune Golfe 7 est située dans le sous bassin de Zio avec un réseau hydrographique moins dense. On observe quelques retenus d'eau collectant les eaux de ruissèlement. Il faut noter que la commune Golfe 7 n'est drainé par aucun cours d'eau.

1.1.3 Climat

La commune Golfe 7 appartient à la zone écologique V et jouit d'un climat subtropical de type Guinéen à quatre saisons :

- une grande saison sèche allant de novembre à mars ;
- une grande saison des pluies allant d'avril à juin ;
- petite saison sèche allant de juillet à août ;
- une petite saison des pluies allant de septembre à octobre.

Le climat de la commune est sous l'influence de deux vents dominants : la mousson, l'alizé SSW qui amène un vent humide, et l'alizé tropical continental NE communément appelé harmattan qui couvre toute la région.

La température moyenne dans la Préfecture du Golfe est de 28°C et les précipitations sont en moyenne de 830.2mm dues à l'anomalie du sud Togo.

1.1.4 Végétation et faune

Le profil écologique de la commune Golfe 7 révèle une disparition complète des écosystèmes naturels, remplacés par des zones résidentielles. La disparition complète des écosystèmes naturels est une contrainte majeure qui prédispose la commune à la vulnérabilité aux fortes chaleurs ; mais présente une opportunité pour incitation d'actions de foresterie urbaine et espaces verts le long des rues, dans les réserves administratives, les écoles, et devant/autours des maisons.

1.1.5 Sols

La commune Golfe 7 repose sur un sol ferralitique non enduré. Les sols sont argileux et fertiles, sablonneux par endroit et très facile à aménager. Du point de vue géologique, deux grandes unités de formation couvrent la région maritime : le socle cristallin et le bassin sédimentaire. La commune Golfe 7 repose totalement sur le bassin sédimentaire d'âge tertiaire.

1.1.6 Organisation administrative

La commune Golfe 7 fait partie des treize (13) communes du district Autonome du Grand Lomé (DAGL). Elle est située dans la préfecture du Golfe. Composée de vingt-huit (28) villages, la commune a pour chef-lieu Aflao Sagbado.

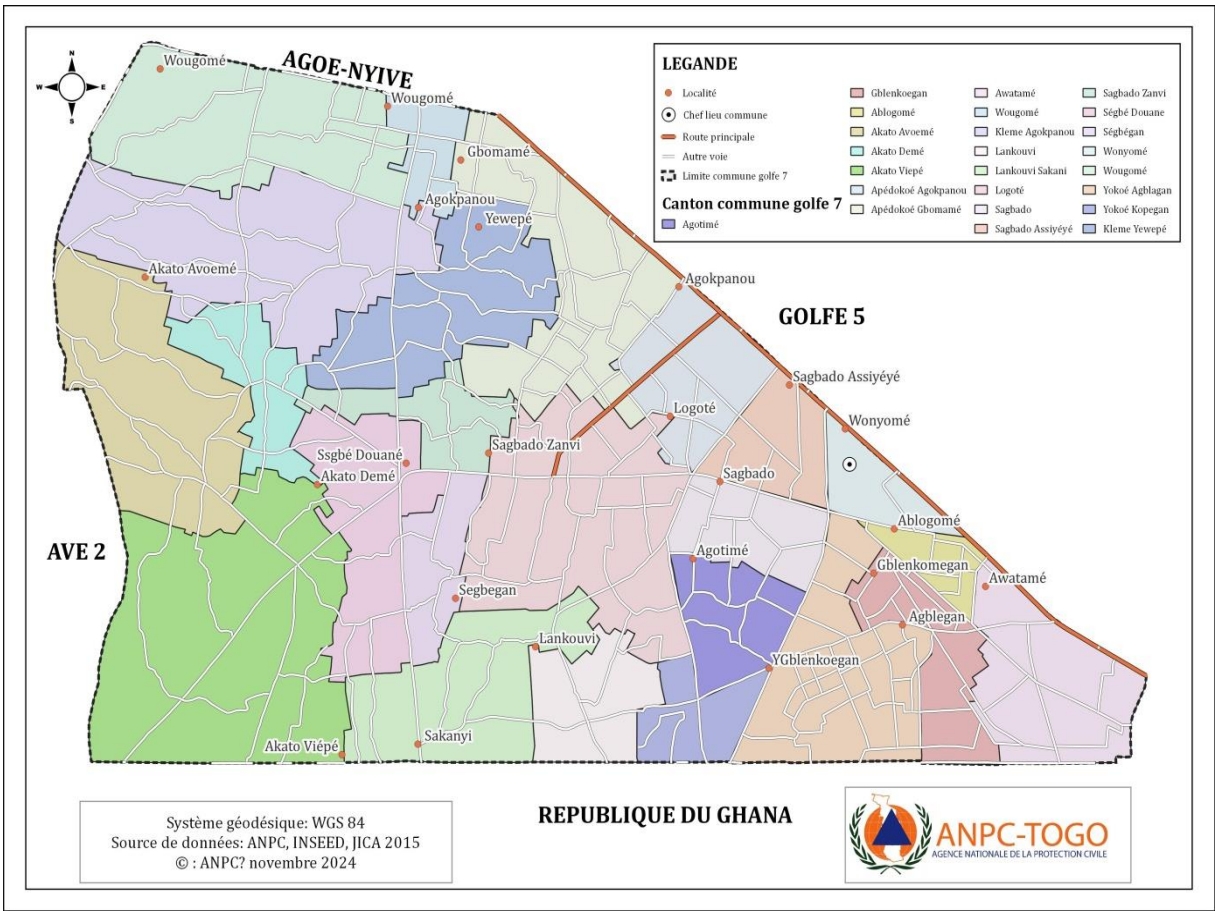

Figure 2 : Carte administrative de la commune

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

La population de la commune Golfe 7 est passée de 108 857 habitants en 2010 à 257 813 habitants en 2022 selon le RGPH-4 et RGPH-5 (INSEED 2010 et 2022). La commune est caractérisée par une population cosmopolite très jeune. Les femmes sont majoritaires avec une proportion de 52,25% contre 47,75% d'hommes d'après le 5e Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2022 (INSEED, 2022).

Densité et répartition spatiale de la population : La densité de la population de la commune Golfe 7 est de 5 532.54 hbts/km². Cette population est répartie de façon relativement égale dans tous les villages de la commune. Toutefois, les villages tels que Logoté, Yokoè Agblégan, Awatamé et Apédokoè Gbomamé rassemblent beaucoup plus d'habitants tandis que les villages Wougomé Dekpor et Wonyomé restent moins peuplés.

Litiges : Les conflits sont présents dans la commune et sont pour la plupart liée au foncier. Ces litiges sont souvent liés à la vente illégale/illicite des terres, à la spéculation foncière, à la contestation des réserves administratives, à la pluralité de titres de propriétés sur une même parcelle etc. Les mécanismes sociaux de résolution des litiges sont souvent inopérants ouvrant ainsi la voie sur la violence. La justice reste la voie utilisée pour le règlement de ces litiges.

Mouvements migratoires : Le mouvement migratoire est important dans la commune. La commune accueille les jeunes qui quittent leur village/régions vers des zones d'accueil plus favorables à leur épanouissement. La commune Golfe 7 reste un des lieux d'accueil de ces jeunes. Par ailleurs, la commune enregistre des migrations internationales. Des jeunes quittent la commune vers certains pays de la sous-région, de l'Afrique australe, des Etats unis d'Amérique ou de l'Europe. Ces derniers viennent des pays tels que le Niger, le Ghana, le Bénin, la côte d'Ivoire et le Nigeria.

1.2.2 Activités socio-économiques

L'économie de la commune repose sur plusieurs secteurs. Le secteur primaire (l'agriculture) occupe une petite place ; le secteur secondaire (l'artisanat, hydraulique) et surtout le secteur tertiaire (le commerce, le transport, les télécommunications, les microfinances) sont plus significatifs dans la commune.

Production agricole : La commune Golfe 7 est semi urbaine. L'agriculture est faiblement pratiquée du fait de l'inexistence des terres agricoles. Toutefois, des lots de terrain non bâtis servent à des cultures de subsistances pour les propriétaires terriens. Ces rares cultures portent habituellement sur le maïs et le manioc. Il faut noter que la vente des terres et les constructions anarchiques réduisent de plus en plus les surfaces non bâties.

Production animale : L'élevage est presque inexistant dans la commune. Le peu qui se pratique est essentiellement familial et est destiné à l'autoconsommation, à la commercialisation et aux cérémonies coutumières éventuelles. Le cheptel est constitué essentiellement de volailles et de certains petits ruminants dans de rares concessions.

Production artisanale : L'artisanat est développé dans la commune. On enregistre quelques artisans notamment les couturières et couturiers, les coiffeurs et coiffeuses, les menuisiers, les maçons, et les stylistes etc (chambre de métier représentation de la commune Golfe 7).

Commerce : Le commerce est l'une des activités pratiquées dans la commune. Il est effectué par les femmes en majorité. L'économie primaire est fortement polarisée et marquée par l'importance du secteur informel comme pôle commercial au carrefour et à la douane de Ségbé. Au marché d'Adidogomé-Assiyéyé qui constitue le plus grand centre de la commune s'ajoutent les marchés de Sagbado-Sakani et Awatamé. Les échanges quoique peu diversifiés, concernent les produits agricoles (soja, maïs, haricot, riz,), les produits d'élevage, et les produits issus de la transformation ou manufacturés tels que les tissus, les boites de conserves, les sacs, les ustensiles de cuisine, la friperie etc.

1.3 Cartographie des aléas

Alea 1 : inondations

Les inondations au niveau de la commune sont dues à la concentration de fortes pluies sur une courte période, mais la pluviométrie à elle seule ne suffit pas pour expliquer le phénomène. Les inondations tirent aussi leur source de l'installation anarchique des habitations et de l'absence des ouvrages de drainage des eaux pluviales et d'assainissement, de la mauvaise

gestion des ordures ménagères empêchant le passage d'eau dans les caniveaux. L'aléa inondation peut aussi entrainer des épidémies (choléra, paludisme, etc.).

En 2023, la commune Golfe 7 a enregistré 1108 ménages soit un total de 4323 sinistrés avec d'importants dégâts matériels (écroulement et décoiffement des habitations, des infrastructures, des écoles, des marchés etc.). Dans la commune Golfe 7, les inondations se manifestent beaucoup plus dans les quartiers Wonyomé, Awatamé Plateau, Apedokoè Gbomamé, Lankouvi Sakani, Sagbado Avoemé, Kpéssoudji,Yokoè et Ségbé.

Alea 2 : vents violents

Les vents violents sont fréquents dans la commune Golfe 7. Ils arrivent avec une vitesse de 100 à 115 Km/h. Les vents violents dans la commune sont de fortes vitesses avec une intensité moyenne et une tendance d'augmentation. Ces vents qui arrachent tout sur leur passage sont à l'origine de la dégradation des sols due à l'érosion éolienne, la perte de la biodiversité, la verse des cultures. Ils causent également des pertes économiques et en vies humaines et accroissent l'exode rural et le nombre de déplacés climatiques (Premier Rapport Biennal Actualisé Togo, 2017).

Alea 3 : incendies

Un incendie est un feu non maîtrisé, ni dans le temps, ni dans l'espace conduisant à l'embrasement d'une maison, d'une végétation, etc. Il est caractérisé par son pouvoir à s'étendre rapidement et ses conséquences destructrices tant sur l'environnement dans lequel il évolue que sur les êtres vivants.

Ce phénomène se produit dans la commune Golfe 7 et a souvent pour cause des installations électriques défectueuses ou surchargées, des sources de chaleur encombrées, une cuisine laissée sans surveillance, les feux criminels etc… Le stockage et la vente illicite des produits inflammables sont des facteurs aggravant les risques d'incendies.

Alea 4 : conflits intercommunautaires

Les conflits intercommunautaires dans la commune Golfe 7 sont récurrents. Le caractère endémique de ces conflits est inquiétant. Les litiges fonciers, sont un casse-tête pour les acteurs locaux clés comme les chefs traditionnels et le maire, garant de la cohésion et de la paix entre les populations de la commune. En plus des lois coutumières, le chef traditionnel et les autres acteurs locaux doivent s'appuyer sur les lois nationales modernes en matière foncière.

Au Togo, le régime foncier est régi par le droit coutumier et moderne. Selon ce droit, la terre appartient aux collectivités. Cette situation engendre le plus souvent des conflits entre des communautés qui se réclament le droit de propriété.

En 2021 la commune Golfe 7 a lutté contre les occupations illégales des réserves administratives de Lankouvi. Les autorités ont pu récupérer des parcelles bâties et non bâties d'environs deux hectares (02 ha) érigés en réserve de l'Etat par arrêté no 0006/MTP/MERH du 22 février 1989 à Lankouvi. Cette situation a conduit à un conflit entre les acquéreurs et les vendeurs.

Alea 5 : épidémies/ épizooties

La commune fait face à un certain nombre d'épidémies dont les plus récurrentes sont : la méningite, le Choléra, la dengue, le virus LASSA, la fièvre jaune, la rougeole et la paralysie flasque aigue (PFA). Il faut noter que les épisodes de choléra sont souvent liés aux inondations et à l'insalubrité du fait de la prolifération des dépotoirs sauvages.

L'existence des épizooties de charbon bactéridien, de peste porcine africaine, de chenille légionnaire d'automne et les criquets pèlerins constitue un risque majeur pour la population. Aussi, note-t-on la peste des petits ruminants, la pseudo-peste aviaire.

Alea 6 : sécheresse

La sécheresse est un phénomène naturel et temporaire caractérisée par des hauteurs de précipitations inférieures à la moyenne. Elle se manifeste généralement par une baisse considérable des débits voire un assèchement des principaux réservoirs d'eau de surface et souterraine avec une durée variable selon les saisons et les milieux mais s'étend généralement sur 1 à 2 mois dans les situations les moins sévères. Dans le secteur agricole, il faut souvent plusieurs semaines avant que l'insuffisance des précipitations se traduise par un déficit d'humidité du sol et que les cultures, les pâturages et les parcours commencent à en pâtir.

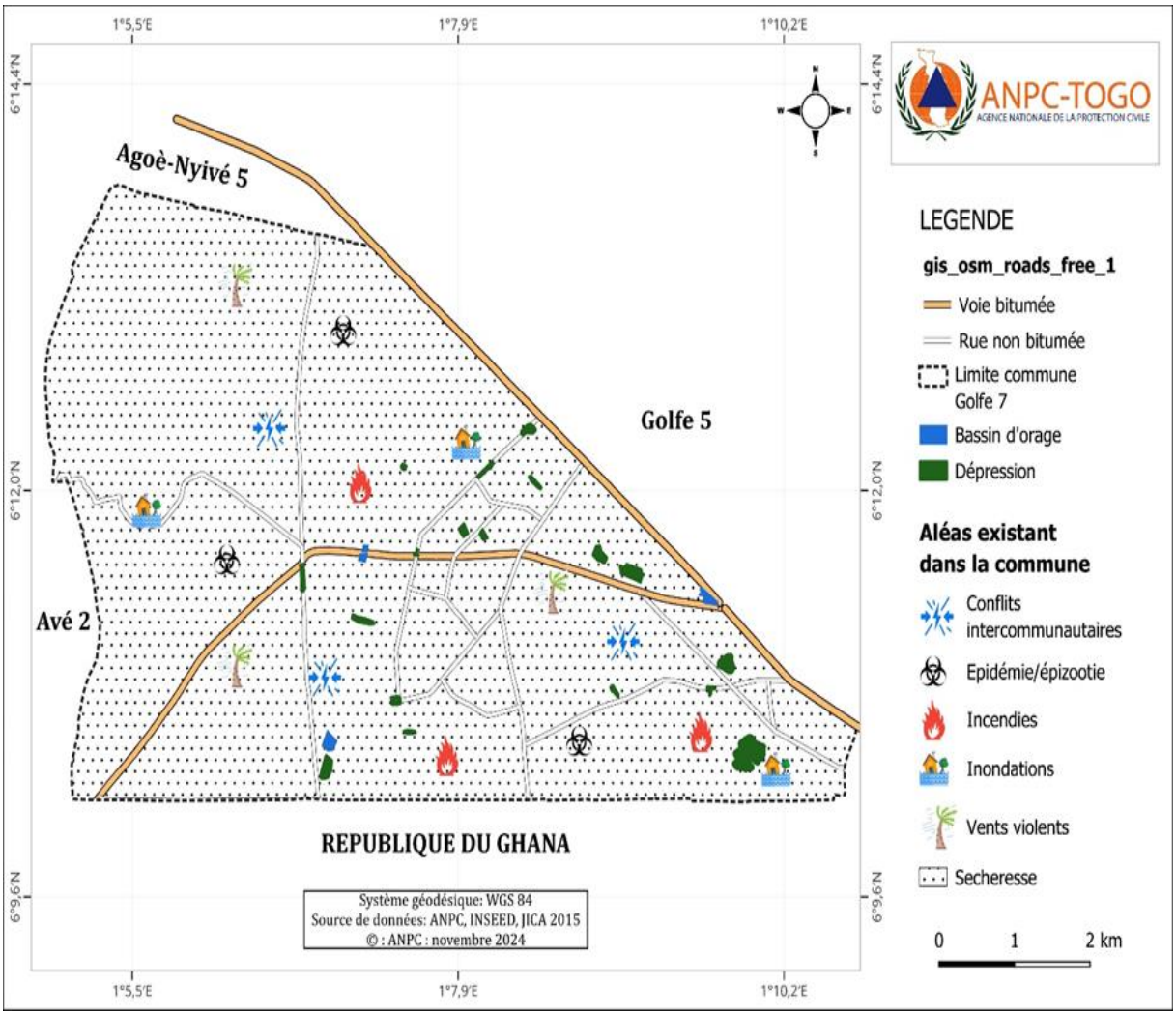

Figure 3 : Carte des aléas de la commune

2 HIÉRACHISATION DES RISQUES

2.1 Grille de hiérarchisation des aléas

Selon les analyses de la cartographie des aléas, il apparait que les aléas majeurs identifiés actuellement sont les suivants : les inondations, vents violents, incendies, conflits intercommunautaires, épidémies/ épizooties et la sécheresse.

La méthode d'hiérarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : Sévérité = Probabilité x Impact.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles parmi la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Les résultats de la hiérarchisation des aléas se présentent dans le tableau (No1) ci-dessous.

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

Aléas	Probabilité de survenue	Impact	Sévérité	Rang
Inondations	3	3	9	**1er**
Epidémies/Epizooties/Epiphyties	3	3	9	**2eme**
Tempêtes/Vents violents	2	3	6	**3eme**
Incendies/Feux de végétations	1	1	1	**4eme**
Conflits intercommunautaires	1	1	1	**5eme**
Sécheresse	1	1	1	**6eme**

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, se présentent dans l'ordre suivant : les inondations, épidémies, l'érosion côtière.

2.2 Résultats de la hiérarchisation des aléas

Les résultats de la hiérarchisation des aléas se présentent dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Aléas retenus

Aléas	Probabilité de survenue	Impact	Sévérité	Rang
Inondations	3	3	9	**1er**
Epidémies/Epizooties/Epiphyties	3	3	9	**2eme**
Tempêtes/Vents violents	2	3	6	**3eme**

3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : inondations

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des pluies régulières qui n'occasionnent aucun dégât humain ni matériel.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des pluies entrainant des inondations. Ces inondations occasionnent certains sinistres et dégâts tels que l'écroulement de certaines maisons et édifices, destruction de cultures, érosion et submersion de certaines voies perturbant les activités économiques.
Pire cas	La majorité des localités de la commune est touchée par des inondations, occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement on note la destruction des maisons, des récoltes, des animaux, l'effondrement d'infrastructures socio-collectives et économiques notamment les écoles, les marchés, les édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques, le blocage des routes. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une centaine de blessés graves, une dizaine de morts et huit cent (800) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre quatre cent (400) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. **Amplitude** : 60 % du territoire de la commune Golfe 7. **Localisation** : 17 villages de la commune.

3.1.2 Contingence 2 : épidémies

Meilleur cas	Épidémies /Epizooties localisées (Rougeole, Dengue, Choléra, Méningite, AH5N1, peste porcine, PPR, la maladie de Newcastle, la Péri Pneumonie Contagieuse Bovine, Fièvre Lassa, Covid 19, Mpox) peu de cas, peu étendue et sans perte en vies humaines
Cas probable	Epidémies /Epizooties (Rougeole, Dengue, Choléra, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa, peste porcine, PPR, la maladie de Newcastle, la Péri Pneumonie Contagieuse Bovine, Covid 19, Mpox), étendue, peu de cas sans perte en vies humaines.
Pire cas	Épidémies /Epizooties (Rougeole, Dengue, Choléra, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa, peste porcine, PPR, la maladie de Newcastle, la Péri Pneumonie Contagieuse Bovine, Covid 19, Mpox, la Chenille Légionnaire Automne…) d'envergure communale avec létalité.

3.1.3 Contingence 3 : tempêtes/vents violents

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des Tempêtes/Vents violents qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Certaines localités de la commune connaissent des Tempêtes/Vents violents qui occasionnent certains dégâts tels que la destruction des habitations, des infrastructures socio-économiques, faisant des blessés graves voire des pertes en vies humaines et des sans-abris.
Pire cas	La majorité de la commune est touchée par des vents violents accompagnés ou non de pluies, ravageant tout sur leur passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement, on note la destruction des maisons, des récoltes, des animaux, des infrastructures socio-collectives et économiques, notamment les écoles, les hôtels, les marchés, les unités de production, les édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques et les routes. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une soixantaine de blessés graves, une dizaine de morts et huit cents sans-abris. Par ailleurs, on dénombre quatre cents déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. **Amplitude** : 70 % du territoire de la commune Golfe 7 **Localisation** : 17 villages de la commune

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1 : inondations

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
• Pluies récurrentes et abondantes ; • Réduction de la visibilité ; • Etendue de la pluie. • Obstruction des caniveaux ; • Construction dans des zones inondables ; • Envahissement des routes et pistes.	• Ecroulement des habitations, écoles, les centres de santé, ponts… ; • Nombreux sans abris, Déplacement des populations • Pollution d'eau ; • Augmentation du coût de transport • Augmentation des cas de maladies diarrhéiques causant de plus en plus de décès ; • Submersion et perturbations des axes routiers ; • Perturbation des réseaux électrique et téléphonique ; • Perturbation des services et écoles, • Ralentissement des activités socioéconomiques ; • Perte en vies humaines.

3.2.2 Cas de la contingence 2: épidémies

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
• Détection des cas (suspects, probables, confirmés) • Augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc) • Apparition de maladies émergentes • Invasion des insectes • Taux d'attaque • Taux de létalité • Taux d'incidence et seuil	• Pertes en vies humaines ; Destruction des cultures, des récoltes ; • Disparition/mort d'animaux domestiques, • confinement, • impact sur le revenu, • baisse de rendement agricole, risque de crise alimentaire.

3.2.3 Cas de la contingence 3 : tempêtes/vents violents

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
• Dévastation de forêts, édifices, • habitations • Assombrissement de la nature en pleine journée, • Grands nuages de poussière avec réduction de la visibilité, • Tonnerre et éclairs, • Variation brusque de la température ambiante, • Vitesse élevé du vent,	• Dévastation des formations végétales • Plusieurs personnes sans-abris, • Destruction des infrastructures, • Augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc) • Encombrement des axes routiers, • Perturbation des réseaux électrique et téléphonique, • Pollution d'eau et de l'air, • Chute des arbres • Destruction de vivres et non vivres, • Perte en vies humaines

4 CAPACITÉS DE RESILIENCES DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

Le plan local de réduction des risques de catastrophes prend en compte les actions de résilience pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance en RRC, l'investissement en RRC et le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus

Tableau 3 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune Golfe7

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Mairie	Aflao - Sagbado	Personnels (186) Maire, SG et Conseillers (20) Personnel technique (166)	03 VL, 01 minibus, 07 motos tout terrain, 02 tricycles, petits outillages de travaux publics	Coordonner toutes les actions de prévention, préparation et de réponse aux situations d'urgence (construction et entretien des ouvrages d'assainissement, gestion des déchets solides et boues de vidange, délivrance des permis de construire, etc.)
ANPC	Direction Générale (Agbalépedogan)	Agent de terrain (20)	06 VL, 04 motos tout terrain, stock de non vivres, pirogues, gilets de sauvetage, tentes, camion	Gestion des situations d'urgences et/ou de catastrophes (évaluations rapides post catastrophes et assistance humanitaire, IEC, etc).
Action sociale	Direction préfectorale	DP Assistants sociaux	01 moto tout terrain, stock de non vivres, tentes.	Assistance humanitaire Assistance morale
Eau et assainissement (DRE, TdE)	Quartier administratif	Agents formants (12)	Adduction TdE dans la Commune, 03 châteaux d'eau, 03 forages	Assurer l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux ouvrages d'assainissement à la population IEC sur l'ingénierie sociale autour des points d'eau Prévision des crues des cours d'eau Collecte de données hydrologiques pour le SAP
Santé	Tous les cantons	Personnel (104),	01 CMS, 147 centres de santé privés et confessionnels, Blocs de latrines en milieu scolaire, Stocks de produits de soin	Prise en charge, surveillance épidémiologique, WASH, PEV Les centres de santé peuvent servir de sites d'accueil
Education	Tous les quartiers	Enseignants (x)	11 EPP, 04 CEG, 05 Lycées	Assurer l'éducation sur la RRC à travers l'intégration de la thématique dans les curricula scolaires Les ES peuvent servir de sites d'accueil

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Transport (ANAMET)	Grand Lomé	DG (01), Chef station (01), Techniciens (02) Techniciens bénévoles (06), Cadres (19), Collecteurs de données (04)	Stations météos automatiques Golfe 7 (03) Pluviomètres (01) Pluviomètres (02) VL (05), Motos (12)	Prévision météorologique (saisonnière, mensuelle, hebdomadaire et journalière) Prévision agrométéorologique Prévision climatique Collecte des données pour le SAP
Corps des sapeurs-pompiers (CSP)	Nyekonakpoe	Officiers (10)	VL (02), Motos (01), VSAV (voiture de Secours et d'Aassistance à victimes) (01)	Secours et sauvetages des populations et de la protection de leurs biens Gestion des incendies, feux de forêt et autres catastrophes etc.
FDS	Tous les cantons	01 Brigade de gendarmerie 04 unités de police	Des moyens logistiques disponibles	Assurer la sécurité des personnes et des biens
OTR	Aflao-Sagbado	02 Unités de douane 01 Bureau des impôts	Des moyens logistiques disponibles	Collecte des taxes, impôts et des droits de douanes
Croix rouge togolaise (CRT)	Aflao-Sagbado	02 sections locales 130 volontaires	Kits de premiers secours	Assurer les premiers secours Collecte de données pour le SAP communautaire ; Formation en premier secours et en CDRT
Secteur privé	Aflao-Sagbado	Responsables d'entreprises (10)	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique)
OSC	Aflao-Sagbado	Responsables de ONG et Associations (33)	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer au renforcement de la résilience face aux RRC à travers les activités communautaires
Médias et Télécommunications	Aflao-Sagbado	Personnel : Radio RCJ	Togocom, moov Radios (01) ATOP (1)	Diffusion de l'information, sensibilisation, Communication pour le changement de comportement, Assurer la couverture du réseau téléphonique et internet

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : inondations

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement/inaccessibilité de la zone/insécurité.	Installation des postes de soins mobiles/aménagement des voies, Renforcement de la présence des FDS/Evacuation par voie aérienne/Mobilisation de la logistique des privés et OSC
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil et des terrains publics, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centres communautaires…), sensibilisation des familles ; aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Renforcement des capacités des acteurs concernés
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Absence d'aliments nutritifs appropriés, Insuffisance des spécialistes en nutrition, Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC.
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence ou Insuffisance des magasins de stockage Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Inaccessibilité des zones	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora), Aménagement des magasins de stockage Prépositionnement des vivres et non vivres. Assistance par largage. Aménagement des voies
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Manque de salles de classes, du matériel didactique, mobiliers scolaires (table-banc, bureau, armoire) et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du privé, des ONG et de la diaspora); Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora).

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2 : épidémies

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les cas confirmés sont pris en charge	Insuffisance des ressources humaines, financières et matériels. Insuffisance de médicaments et équipements, partenariat stratégique limité.	Recours au personnel des districts (déploiement, réquisition du personnel); mobilisation des ressources internes et externes (de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) pour l'acquisition/achat des médicaments et équipements.
Recherche active des cas contacts	Insuffisance de moyens de déplacement/ Inaccessibilité de la zone, insuffisance des moyens de protection	Recours au personnel, matériels et équipement adaptés, mobilisation des ressources internes et externes (de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) pour l'acquisition/achat des médicaments et équipements.
Prise en charge des cas sur place	Insuffisance de moyens de déplacement, des ressources humaines qualifiées et de kits de prise en charge/ Inaccessibilité de la zone/Insécurité.	Installation des postes de soins mobiles/aménagement des voies/ Renforcement de la présence des FDS, renforcement de l'effectif et des capacités du personnel de prise en charge, acquisition des kits de prise en charge
Sensibilisation des populations de la zone ciblée sur l'épidémie	Insuffisance de moyens financiers et matériels pour la communication sur le risque.	Réactivation de la cellule communication sur les risques y compris les PTF, Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).
Mise en place de la cellule de crise	Insuffisance des moyens financiers	Réactivation de la cellule de crise présidée par une autorité compétente. Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : tempêtes/vents violents

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, de terrains publics, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire…), sensibilisation des familles ; aménagement des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement/ Inaccessibilité de la zone/Insécurité.	Installation des postes de soins mobiles/aménagement des voies, Renforcement de la présence des FDS/Evacuation par voie aérienne/Mobilisation de la logistique des privés et OSC.
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Indisponibilité des aliments spécialisés nutritifs Insuffisance des spécialistes en nutrition Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC.
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Renforcement des capacités des acteurs concernés
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence ou Insuffisance des magasins de stockage Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Inaccessibilité des zones	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) Aménagement des magasins de stockage Prépositionnement des vivres et non vivres Assistance par largage Aménagement des voies
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora); Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement le personnel enseignant.

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : inondations

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales.	
b. Objectifs (pour **5 000** ménages et infrastructures socio-collectives)	
· Assister les personnes affectées en vivres et non vivres ; · Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; · Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; · Aménager les voies d'accès alternatives · Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	**Activités**
Maire	Assure la coordination de la préparation, de la réponse et de relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	**Activités**
ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Action Sociale, Environnement, les mairies, Organisations villageoises, SNU, ONGs/OSC, la CRT.	-Secours et sauvetage ; -Collecter, analyser et diffuser les données ; -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et les non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ; -Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après les inondations ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.
e. EVALUATION	
Acteurs	**Activités**
Mairie, ANPC, Action Sociale, Santé, agriculture, eau et assainissement, travaux publics/Pistes rurales, CRT, OSC, …	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
· Logistique de la mairie · Logistiques du groupement de la gendarmerie et de la police · Logistiques des Sapeurs-pompiers et ANPC · Logistiques des différentes Directions Régionales. · Logistiques des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents Responsables de Services.

g. Ressources financières	
Ressources financières internes	
Ressources de l'Etat, mairie, des OSC et des Privés	- création de fonds d'aide aux urgences
h. Ressources externes	
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora,	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences

i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Commune, ANPC, Action sociale, Agriculture, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la commune, OSC, etc.	Maire ANAMET
Monitoring	, Commune, DP, ANPC, Action sociale, ANAMET, , Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : épidémies

a. Déclaration de l'urgence
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des sources sanitaires et locales.
b. Objectifs pour 500 personnes
· Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; · Réaliser les investigations / détecter les cas ; · Faire le suivi des cas contacts ; · Renforcer les capacités du personnel médical (équipements, formation) ; · Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.

c. Coordination	
Acteurs	**Activités**
DPS et le Maire	Assurent la coordination de la préparation et de la réponse.

d. Mise en œuvre	
Acteurs	**Activités**
DPS, RFS, ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Action Sociale, Environnement, les mairies, Organisations villageoises, OSC, la CRTet PTF.	- Investigation, notification des cas et prise en charge ; -Suivi des cas contacts ; -Collecter, analyser et diffuser les données, -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, -Distribuer les vivres et les non vivres , et les médicaments, -Intensifier la communication sur le changement de comportement auprès des populations affectées, -Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences ; - Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial, -Sécuriser et protéger les personnes affectées.

e. Evaluation	
Acteurs	**Activités**
Acteurs de la plateforme communale RRC.	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
· Logistiques du groupement de la gendarmerie, de la police ; · Logistiques des Sapeurs-pompiers ; · Logistiques des différentes Directions préfectorales ; · Logistiques des comités de base, des OSC et des privés.	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.
g. Ressources financières	
Ressources financières internes	
Budget de la mairie, Budget du gouvernement, des OSC et des Privés.	Création d'un fond d'aide aux urgences
h. **Ressources externes**	
Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des réunions de crise et d'appel de fonds ; Organiser des tables rondes par la Commune pour mobilisation des ressources pour le relèvement.

i. **Responsabilités de l'évaluation de la contingence**		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir des investigations et notification du premier cas. (48 heures)	DPS, mairie.	DPS, RFS, Maire
Monitoring	DPS, RFS, Maire	DPS, RFS, Maire

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : Tempêtes/Vents violents

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales.	
b. Objectifs (pour 5 000 ménages et infrastructures socio-collectives)	
• Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; • Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; • Dégager les voies encombrées par les débris (arbres, habitations, etc.) ; • Rétablir les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; • Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées..	
c. Coordination	
Acteurs	**Activités**

Maire	Assure la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	**Activités**
ANPC, CSP, agriculture, santé, Action Sociale, Environnement, mairies, Organisations villageoises, SNU, OSC et la CRT.	-Secours et sauvetage, -Collecter, analyser et diffuser les données, -Mobiliser les ressources -Distribuer les vivres et les biens non alimentaires, les intrants agricoles et les médicaments, -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées, -Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences ; - Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial, -Sécuriser et protéger les personnes affectées.

e. EVALUATION	
Acteurs	**Activités**
Mairie, ANPC, Action Sociale, Santé, agriculture, eau et assainissement, travaux publics/Pistes rurales, CRT, OSC…	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.

f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
· Logistique de la mairie · Logistiques du groupement de la gendarmerie et de la police · Logistiques des Sapeurs-pompiers et ANPC · Logistiques des différentes Directions Régionales. · Logistiques des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents Responsables de Services.

g. Ressources financières	
Ressources financières internes	
Ressources de l'Etat, mairie, des OSC et des Privés	création de fonds d'aide aux urgences
h. Ressources externes	
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences

i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)	Directions Régionales, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, élus locaux et l'administration communale, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Directions Régionales, les communes, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux trois contingences retenues à savoir Inondation, Epidémies et Vents violents.

N^{O}	Intitulés	Inondations	Epidémies	Vents violents	TOTAL
1	**Préparation**	470 135 000	11 000 000	26 200 000	**507 335 000**
2	**Réponse**	284 750 000	10 451 250	29 200 000	**324 401 250**
3	**Relèvement**	26 200 000	26 000 000	121 000 000	**173 200 000**
TOTAL		**781 085 000**	**47 451 250**	**176 400 000**	**1 004 936 250**

Le coût total du Plan de Contingence 2024-2026 de la commune Golfe7 s'élève à **un milliard quatre million neuf cents trente-six mille deux cents cinquante** (**1 004 936 250**) FCFA.

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal

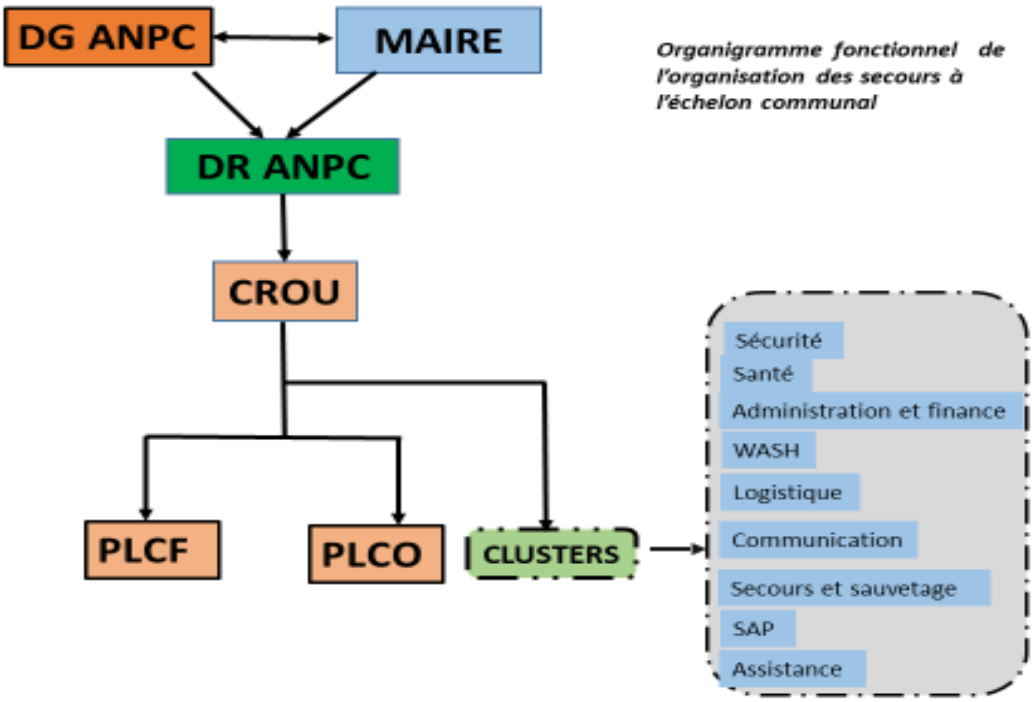

Figure 4 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil humanitaire de la commune présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir les inondations, vents violents, incendies, conflits intercommunautaires, épidémies/ épizooties et la sécheresse, etc. l'analyse des données desdits aléas collecté auprès des acteurs de la plateforme locale a permis de retenir les aléas majeurs objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse quatre aléas qui sont apparues comme les plus récurrentes et les plus sévères dans le contexte de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la plateforme communale RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, autorités traditionnelles et coutumières, services techniques préfectoraux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.). Ceci nécessite pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux les plus appropriés de la commune. Ce plan est dynamique et peut être actualisé suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : l'assis consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Evaluation des aléas ("analyse" des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dues à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

Résilience : Aptitude d'un individu, d'une communauté, … à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux inondations

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	**ACTIVITES DE PREPARATION**					
1.1	Faire l'état des lieux des ouvrages d'assainissement	_Pick up (02) _Carburant (400 litres) _ Prise en charge (17 techniciens)	_Pick up (02) _Carburant (0) _ Prise en charge (0)	_Carburant (400 litres) _ Prise en charge (17 techniciens)	735 000	janvier - fevrier
1.2	Entretien des ouvrages d'assainissement et équipements	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000	fevrier - mars
1.3	Aménagement des voies d'accès (rechargement de15 km)	_Chargeur (01) _ Bennes (02) _ Grader (01) _ Camion-citerne (01) _ Carburant (15 000 litres)	-	_Chargeur (01) _ Bennes (02) _ Grader (01) _ Camion-citerne (01) _ Carburant (15 000 litres)	200 000 000	février - mars
1.4	Acquisition des motopompes avec accessoires (grosses, moyennes, petites, tuyaux d'alimentation, de refoulement et d'aspiration)	_Grand Model (05) _ Petit Model (05)	0	_Grand Model (05) _ Petit Model (05)	145 000 000	fevrier- mars
1.5	Acquisition de 03 groupes électrogènes mobiles	9 000 000	-	9 000 000	9 000 000	fevrier -mars
1.6	Achat de médicaments et de solutés pour 200 blessés (kit de premiers secours)	200 kits	-	200	10 000 000	avril - mai En collaboration avec la DPS
1.7	Acquisition de produits, matériels et équipements de désinfection	_Pulvérisateurs (40) _EPI (80)	-	_Pulvérisateurs (40) _EPI (80)	3 600 000	mars - avril En collaboration avec la DHAB
1.8	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection à la Formation Sanitaire Chef-lieu de la commune	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	mars - avril En collaboration avec la DPS

1.9	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	fevrier -mars En collaboration avec la DPS
1.10	Mettre en place la plateforme locale RRC	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	janvier - fevrier En collaboration avec l'ANPC
1.11	Acquisition des poubelles (100) et sacs poubelles (10 rlx de 20)	100	-	100	800 000	fevrier -mars
1.12	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques …)	2 000	-	2 000	10 000 000	avril - mai En collaboration avec l'ANPC
1.13	Identification et évaluation des sites d'accueil	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	janvier - fevrier En collaboration avec l'ANPC
1.14	Suivi de la mise en œuvre de la réglémentation sur l'occupation du sol (sensibilisation,interdiction, sanction)	PM	PM	PM	PM	janvier - mars
1.15	Installation des panneaux d'interdiction de construire dans les zones inondables	PM	PM	PM	PM	janvier - fevrier
1.16	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	Reproduction des plans; les depliants , gadgets…(1000000)	-	1 000 000	1 000 000	fevrier et aout En collaboration avec l'ANPC
1.18	Acquisition et pré positionnement du matériel d'intervention (gilets de sauvetage, tentes, bâches à eau, bladers, EPI…)	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	fevrier -mars et aout - septembre En collaboration avec l'ANPC

1.19	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication…)	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	fevrier - novembre En collaboration avec l'ANPC
1.20	Acquisition et installation des limnimètres dans les 5 bassins de rention	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	fevrier - avril En collaboration avec l'ANPC
1.21	Renforcement de capacités des chefs traditionnels, CDB, des leaders d'opinion	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	fevrier - avril
	Sous-Total I				**470 135 000**	
II	**ACTIVITES DE REPONSE**					
2.1	Prise en charge médicale et psychosociale de 200 sinistrés	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000	mai-novembre En collaboration avec la DPS et l'AS
2.2	Installation des postes de soins mobiles	PM	PM	PM	PM	mai-juin En collaboration avec la DPS
2.3	Construction des ouvrages sanitaires (10 latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	_latrines (10)_dipositifs de lave main (100)_ douches (20) s	0	_latrines (10)_dipositifs de lave main (100)_ douches (20)	5 600 000	mars - avrilEn collaboration avec la DHAB
2.4	Distribution des comprimés de chlore et approvisionnement en eau potable	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	avril- juin En collaboration avec la DHAB
2.5	Désinfection des sites et habitations	_Carburant (5 litres * 5 jours * 2 motos * 20 équipes) _ Prise en charge 5000*4 agent*20 équipes * 5 jours)	0	_Carburant (5 litres * 5 jours * 2 motos * 20 équipes) _ Prise en charge 5000*4 agent*20 équipes * 5 jours)	2 700 000	avril à juin et septembre à novembre En collaboration avec la DHAB

2.6	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	PM	PM	PM	PM	avril à juin et septembre à novembre
2.7	Pompage et évacuation des eaux dans les zones inondées	_Carburant (5jours*34 motopompes PM*50 litres d'essence / jour *700F)	0	_Carburant (5jours*34 motopompes PM*50 litres d'essence / jour *700F)	5 950 000	mai à octobre
2.8	Assistance en vivre, non vivre et eau potable	_3 repas / jour pour les sinistrés sur les sites d'acceuil _ acquisition de 1000 sacs de mais et 1000 sacs de riz pour les sinistré non relocalisés	0	_3 repas / jour pour les sinistré sur les sites d'acceuil _ acquisition de 2000 sacs de mais et 2000 sacs de riz pour les sinistrés non relocalisés	259 500 000	mai- juin et septembre - octobre En collaboration avec l'ANPC
2.9	Installation et sécurisation des sinistrés sur les sites d'accueil	_Convoyage et montage des tente	0		3 000 000	mai- juin et septembre - octobre En collaboration avec le MSPC
2.10	Prise en charge des cas de malnutrition	2000000 (100 enfants * 20000 F)	0	2000000 (100 enfants * 20000 F)	PM	mai-juin et septembre - octobre En collaboration avec la DPS
2.11	Scolarisation des enfants déplacés	3000000 (200 élèves * 20000 F)	0	3 000 000	3 000 000	mai- juin et septembre - octobre
	Sous-Total II				**284 750 000**	
III	**ACTIVITES DE RELEVEMENT**					
3.1	Construction et entretien des ouvrages d'assainissement	PM	0	PM	PM	pluriannuelle
3.2	Réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable	PM	0	PM	PM	pluriannuelle
3.3	Surveillance de la qualité de l'eau (2 analyses de 20 échantillons d'eau de boissons)	Coût de la prestation (2 * 20 échantillons * 60000 F)	0	Coût de la prestation (2 * 20 échantillons * 60000 F)	2 400 00	juillet - aout et novembre En collaboration

						avec la DRE
3.4	Désinfection des sites d'accueil des sinistrés	200 000	0	200 000	200 000	juillet - aout et novembre En collaboration avec la DHAB
3.5	Appui aux ménages sinistrés pour la relance des AGR	Transfert monétaire à 500 sinistrés	0	Transfert monétaire à 500 sinistrés	25 000 000	juillet et novembre
3.6	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	0	PM	PM	pluriannuelle
3.7	Accompagnement des sinistrés auprès des institutions financières	1000000	0	1000000	1 000 000	mars - octobre
3.8	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	0	PM	PM	pluriannuelle
3.9	Identification d'un site pour la construction d'un centre pour les sinistrés dans la commune	PM	PM	PM	PM	pluriannuel En collaboration avec l'ANPC
3.10	Construction d'un site pour les sinistrés dans la commune	PM	PM	PM	PM	pluriannuel En collaboration avec l'ANPC
3.11	Equipement du centre des sinistrés	PM	PM	PM	PM	pluriannuel En collaboration avec l'ANPC
	Sous-Total III				**26 200 000**	
TOTAL					**781 085 000**	
Coordination (5%)					**39 054 250**	
TOTAL GENERAL					**820 139 250**	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux épidémies

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	**ACTIVITES DE PREPARATION**					
1.1	Mise en place, renforcement des capacités et fontionnement de la cellule de crise	PM	PM	PM	PM	fevrier -mars En collaboration avec la DPS
1.2	Sensibilisation des populations sur le risque épidémiologique (IEC, supports de communication, médias, etc)	Matériels de sonorisation (06 grands modèles pour 6 zones) _ Gongonnage (06)	-	5 000 000	5 000 000	fevrier - novembre En collaboration avec la DPS
1.3	Prépositionnement des médicaments, solutés et équipements	Solution salée (100 flacons) _ Ensemble d'EPI de protection (5 cartons) _ Gel hydroalcooliques(5 cartons) _ Ensemble de matériels de prélèvement (20 unités)	-	Solution salée (100 flacons) _ Ensemble d'EPI de protection (5 cartons) _ Gel hydroalcooliques(5 cartons) _ Ensemble de matériels de prélèvement (20 unités)	1 000 000	fevrier - novembre En collaboration avec la DPS
1.4	Renforcement des capacités des prestataires du soins du CMS Ségbé, des cliniques privées et de 200 ASC/RC	Ressources 5 encadreurs par zone pour 6 zones _720 agents communautaires humaines	-	5 encadreurs par zone pour 6 zones _720 agents communautaires	5 000 000	fevrier et aout En collaboration avec la DPS
	Sous-Total I				**11 000 000**	
II	**ACTIVITES DE REPONSE**					
2.1	Prise en charge des cas suspects, probables et confirmés	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	pendant la crise DPS

2.2	Investigation des cas positifs et recherche active des cas	_720 relais communautaires _ 120 volontaires de la croix rouge reparti dans 4 sections locales _ Forfait de crédit de communication (2000F x840)	_720 relais communautaires _ 120 volontaires de la croix rouge reparti dans 4 sections locales _ Forfait de crédit de communication (0)	_ Forfait de crédit de communication 2 000F x 840 agents relai et volontaires	1 680 000	pendant la crise DPS
2.3	Prise en charge des cas sur place, installation d'un poste médical avancé (PMA)	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	pendant la crise DPS
2.4	Activation de la cellule de crise	-	-	-	-	pendant la criseEn collaboration avec la DPS
2.5	Déployement de l'équipe SURGE	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	pendant la crise DPS
2.6	Evacuation des cas graves vers les centres appropriés	_Carburant (350 litres)	_Carburant (0)	_Carburant (350 litres)	271 250	pendant la crise (DPS)
2.7	Acheminement sécurisé des échantillons	_Moyens de transport _ Cruches de sécurisations	_Moyens de transport _ Cruches de sécurisations	-	-	pendant la crise (DPS)
2.8	Désinfection du PMA	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	pendant la crise (DPS)
	Sous-Total II				**10 451 250**	
III	**ACTIVITES DE RELEVEMENT**					
3.1	Appui aux sinistrés pour la reprise des activités	Appui de 500 sinistrés	0	Appui de 500 sinistrés	25 000 000	après la crise
3.2	Désinfection du site (abris, latrines publiques, le PMA etc)	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	après la crise DHAB et DPS
	Sous-Total III				**26 000 000**	
TOTAL					**47 451 250**	
Coordination (5%)					**2 372 563**	
TOTAL GENERAL					**49 823 813**	

Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse tempêtes/vents violents

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	**ACTIVITES DE PREPARATION**					
1.1	Construction de 4 PEA (poste d'eau autonome)	30 000 000	-	30 000 000	PM	fevrier - novembre En collaboration avec la DRE
1.2	Oraganiser des campagnes de reboisement pour la réalisation des brises vents végétatifs	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	fevrier - novembre En collaboration avec le MERF
1.3	Organiser des associations (VEC, Artisans, CDB, ONG, groupements de femmes, élèves) pour l'entretien des arbres	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	fevrier - novembre En collaboration avec le MERF
1.4	Acquisition de trois (03) tronçonneuses	2 100 000	-	2 100 000	2 100 000	fevrier - novembre
1.5	Achat de médicaments et de solutés pour 100 blessés (kit de premiers secours)	100 kits	-	100	5 000 000	avril - mai En collaboration avec la DPS
1.6	Prépositionnement de produits, matériels et équipements de désinfection	_Pulvérisateurs (40) _EPI (80)	_Pulvérisateurs (10) _EPI (0)	_Pulvérisateurs (30) _EPI (80)	3 100 000	mars - avril En collaboration avec la DHAB
1.7	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection à la Formation Sanitaire Chef-lieu de la commune	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	mars - avril En collaboration avec la DPS

1.8	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires (formation de 150 agents en atelier de 2 jours)	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	fevrier -mars En collaboration avec la DPS
1.9	Mettre en place la plateforme locale RRC	PM	PM	PM	PM	janvier - fevrierEn collaboration avec l'ANPC
1.10	Identification et évaluation des sites d'accueil	500 000	-	500 000	500 000	janvier -fevrier En collaboration avec l'ANPC
1.11	Organisation de la filière des déchets solides et des boues de vidanges	PM	PM	PM	PM	
1.12	Installation de 5 panneaux d'interdiction d'installation ou de passage à proximité des infrastructures à risques	500 000	-	500 000	500 000	février - novembre
1.13	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	fevrier et aout En collaboration avec l'ANPC
1.14	IEC (émissions radio télévisées, sensibilisation de masse, kits de communication…)	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	fevrier - novembre En collaboration avec l'ANPC
	Sous-Total I				**26 200 000**	
II	**ACTIVITES DE REPONSE**					
2.1	Prise en charge médicale et psychosociale des sinistrés	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	mai- novembre En collaboration avec la DPS et l'AS
2.2	Installation de 2 postes de soins mobiles	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	mai-juin En collaboration avec la DPS

2.3	Construction de 10 ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	4 000 000	0	4 000 000	4 000 000	mars - avril En collaboration avec la DHAB
2.4	Approvisionnement en eau potable avec un camion-citerne	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	Lors du sinistreEn collaboration avec la DRE et CSP
2.5	Distribution des comprimés de chlore	_comprimés de clore (1 plaquette * 5000 ménages)	0	_comprimés de clore (1 plaquette * 5000 ménages)	1 000 000	avril- juin En collaboration avec la DHAB
2.6	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	200 000	0	200 000	200 000	Lors du sinistre
2.7	Assistance en vivre, non vivre	_100 sacs de maïs et 100 sacs de riz _tôles et pointes	0	_100 sacs de maïs et 100 sacs de riz _tôles et pointes	20 000 000	Lors du sinistre En collaboration avec l'ANPC
2.8	Installation des sinistrés dans les familles d'accueil	PM	0	PM	PM	Lors du sinistre En collaboration avec l'ANPC
2.9	Installation et sécurisation des sites d'enrégistrements des déplacés	4 000 000	0	4 000 000	PM	Lors du sinistre En collaboration avec l'ANPC
2.10	Prise en charge des cas de malnutrition	PM	0	PM	PM	mai-juin et septembre - octobre En collaboration avec la DPS
2.11	Scolarisation des enfants sinistrés	PM	0	PM	PM	mai- juin et septembre - octobre
2.12	Installation, équipement des salles de classes mobiles	PM	PM	PM	PM	mai- juin et septembre -

						octobre
2.13	Vidange et desinfection des douches et latrines de fortune	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	juste après la crise En collaboration avec la DHAB
	Sous-Total II				**29 200 000**	
III	**ACTIVITES DE RELEVEMENT**					
3.1	Rehabilitation des ouvrages socio-collectifs (ecoles, marchés, centres de santé, route, etc)	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000	après la crise
3.2	Réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable (PEA)	PM	0	PM	PM	Pluriannuelle ; En collaboration DRE
3.3	Appui aux groupements, associations, coopératives pour la relance des AGR	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	après la crise
3.4	Accompagnement des sinistrés auprès des institutions financières	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	après la crise
3.5	Construction/réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	0	PM	PM	pluriannuelle
	Sous-Total III				**121 000 000**	
TOTAL					**176 400 000**	
Coordination (5%)					**8 820 000**	
TOTAL GENERAL					**185 220 000**	

Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires

N°	Structures	Nom et prénoms	Titres	Contact
1	Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	OGBONE Kossi	Directeur Régional	90064625/ 99586859
2	INSEED	ANIMAOU Tchiou	DG	90022958
3	Direction Préfectorale de l'Action Sociale, de la Solidarité et de la promotion de la femme	Mme ALI Fati Epouse NYAKU	Directeur préfectoral	90168404
4	Direction Préfectorale de la Santé	Dr AGBETIAFA Vovolité	Directeur préfectoral	90168404
5	IEPP	ADJEVI Kossi	Chef d'inspection	90031819
6	Direction Préfectorale de l'Agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural	ZANOU	Directeur préfectoral	92615362
7	RCJ	BAMAZI Eugène	Directeur	90170701/ 90961327
8	Direction Préfectorale de l'Environnement et des Ressources Forestières	Cdt BIGALABOU Essobawolou	Directeur Régional	90013457
9	Direction Régionale de l'eau et d'assainissement	AHAMADOU Yaminou	Directeur Régional	90013457
10	Direction Régionale de la Cartographie et du Cadastre	OTR	Directeur Régional	
11	Trésorerie Golfe 7	BATOZOU	Trésorier Régional	90177301
12	Gendarmerie	Adjudant IDRISSOU Asmaila	CB	93570381/9 0222207
13	Corps des Sapeurs-Pompiers	Cdt AMAH	Chef de corps des CSP	90295274
14	Commissariat de Police du Golfe 7	Commissaire KASSENGNE	Commissaire de la commune Golfe 7	93704901/7 1385958
15	Station Météorologique	Dr ISSAOU Latifou	DG	90268628
16	Agence de la CEET	BIDJADA	Chef d'Agence	90526060
17	Agence de la TdE		Chef d'Agence	90306293
18	Croix rouge Togolaise section locale Adidogomé	ABAYA Komi	Président local	90017666
19	Croix rouge Togolaise section locale Ségbé	HOUEDJI Mawoutoh	Président local	91806664
20	Chef canton Aflao Sagbado	Togbui ALLEY Dogbé	Chef canton	90212901
22	Président CCD Aflao Sagbado	SEDINA Messan	Président	90164828
23	ONG STADD/GIP-TOGO	BEMAH Gado	DG	91199030
24	ENPRO	ADAM	DG	92500708
25	Association Corbeille de la ménagère	Mme KARAMOA Yvette	Répondante Juridique	92718235